



INTERGOVERNMENTAL OCEANOGRAPHIC COMMISSION
COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
COMISIÓN OCEANOGRÁFICA INTERGUBERNAMENTAL
МЕЖПРАВИТЕЛЬСТВЕННАЯ ОКЕАНОГРАФИЧЕСКАЯ КОМИССИЯ

اللجنة الدولية الحكومية لعلوم المحيطات

政府间海洋学委员会

UNESCO – 7 Place de Fontenoy - 75352 Paris Cedex 07 SP, France
http://ioc.unesco.org - contact phone: +33 (0)1 45 68 03 18
E-mail: v.ryabinin@unesco.org

Lettre circulaire de la COI n° 2931

(Disponible en anglais, espagnol, français et russe)

IOC/VR/EH/FC/RV

2 mars 2023

Aux : Agences nationales officielles de coordination chargées d'assurer la liaison avec la COI

Cc : Délégations permanentes des États membres de la COI auprès de l'UNESCO
Commissions nationales pour l'UNESCO des États membres de la COI
Bureau de la COI
Points focaux nationaux du GOOS
Présidents du Comité directeur du GOOS

Objet : Actualisation du mandat des points focaux nationaux du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS)

Action requise :

- (i) *Faire part de ses observations concernant le mandat actualisé des points focaux nationaux du GOOS, au plus tard le 22 mars 2023.*
- (ii) *Passer en revue les points focaux nationaux actuels du GOOS, et mettre à jour leurs coordonnées ou désigner un point focal s'il y a lieu, de préférence avant le 22 mars 2023.*

En juin 2017, par sa [Lettre circulaire n° 2666](#), la Commission océanographique intergouvernementale (COI) a demandé la désignation ou l'actualisation des coordonnées des points de contact nationaux pour l'ensemble des programmes d'observation et de services océaniques relevant de la COI, y compris les points focaux nationaux du GOOS. La présentation de la [Stratégie à l'horizon 2030 pour le Système mondial d'observation de l'océan](#), en 2019, a incité le Comité directeur du GOOS à examiner le rôle des points focaux nationaux du GOOS. Afin de donner suite à une demande du Comité directeur à sa 9^e session (GOOS SC-9), une équipe spéciale a été constituée afin d'actualiser le mandat des [points focaux nationaux du GOOS](#).

Le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) soutient les activités d'observation continue de l'océan menées à l'échelon national et régional, élargit leur portée et y apporte une valeur ajoutée. Il offre un cadre mondial permettant aux nombreux systèmes nationaux importants d'observation de l'océan de fournir les informations dont la société a besoin concernant les alertes climatiques,

Chairperson

Mr Ariel Hernan TROISI
Technical Secretary
Navy Hydrographic Service
Av. Montes de Oca 2124
C1270ABV Buenos Aires
ARGENTINA

Executive Secretary

Dr Vladimir RYABININ
Intergovernmental Oceanographic
Commission — UNESCO
7 Place de Fontenoy
75352 Paris Cedex 07 SP
FRANCE

Vice-Chairpersons

Dr Marie-Alexandrine SICRE
Directrice de Recherche
Centre national de la recherche scientifique
(CNRS)
3 rue Michel Ange
75016 Paris
FRANCE

Dr Alexander FROLOV
Assistant to the President
National Research Center "Kurchatov Institute"
Academika Kurchatova pl., 1
123182 Moscow
RUSSIAN FEDERATION

Mr Frederico Antonio SARAIVA NOGUEIRA
Navy Captain (Ret) Directorate
of Hydrography and Navigation
Rua Barao de Jaceguai S/N
24048-900 Niterói
BRAZIL

Dr Srinivasa Kumar TUMMALA
Director
Indian National Centre for Ocean
Information Services (INCOIS)
Pragathi Nagar (BO), Nizampet (SO)
Hyderabad 500090
INDIA

Dr Karim HILMI
Head of Oceanography Department
Institut National de Recherche
Halieutique (INRH)
02, Boulevard Sidi Abderrahmane
Ain Diab
20180 Casablanca
MOROCCO

météorologiques et en cas de catastrophe, la santé et la gestion des océans, ainsi que l'économie bleue.

Le rôle des points focaux nationaux est essentiel pour promouvoir les travaux du GOOS à l'échelon national et faire en sorte que les besoins et les lacunes du système d'observation continue de l'océan soient pris en compte. Les points focaux nationaux du GOOS facilitent la communication entre le GOOS, les organisations nationales et les individus au sein des systèmes d'observation continue de l'océan des États membres. Conscient de l'importance du rôle des points focaux nationaux dans la mise en place d'un système mondial d'observation de l'océan intégré et adapté aux besoins, le Comité directeur du GOOS a demandé une actualisation de leur mandat, afin d'aider le GOOS à mieux servir les activités des États membres en matière d'observation de l'océan et d'aider les États membres à contribuer à la mise en œuvre d'un système mondial d'observation continue de l'océan. Le projet de mandat actualisé qui en résulte rend compte de l'importance du rôle des points focaux nationaux dans la mise en œuvre de la Stratégie à l'horizon 2030 pour le GOOS.

Le Secrétariat vous serait obligé de bien vouloir lui faire part de vos observations concernant le projet de mandat actualisé des points focaux nationaux du GOOS joint à la présente (à l'adresse suivante : r.venkatesan@unesco.org), au plus tard le 22 mars 2023.

En s'appuyant sur les observations recueillies, le mandat actualisé des points focaux nationaux du GOOS sera présenté à la 12^e session du Comité directeur du GOOS, en avril 2023, en vue de son adoption.

Nous vous invitons à consulter la [liste actuelle des points focaux nationaux du GOOS](#) afin de mettre à jour les coordonnées de votre point focal national ou d'en désigner un à l'aide du formulaire de nomination ci-joint. Les coordonnées des points focaux nationaux du GOOS peuvent être mises à jour à tout moment. Cependant, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous transmettre les coordonnées actualisées ou les nominations avant le **22 mars 2023** afin de faciliter la planification du premier Forum des points focaux nationaux du GOOS, qui devrait se tenir sous la forme d'une réunion en ligne en 2023.

Vous remerciant par avance de votre coopération, je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

[signature]

Vladimir Ryabinin
Secrétaire exécutif

Pièces jointes (2) : 1. Projet de description et de mandat des points focaux nationaux du GOOS
2. Formulaire de nomination d'un point focal national du GOOS

1. Points focaux nationaux du GOOS

Description

Le point focal national du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) sera l'interlocuteur désigné pour la communication entre le GOOS, d'une part, et les organisations nationales et les individus participant à l'infrastructure du système d'observation continue de l'océan de votre État membre, d'autre part. Les points focaux nationaux du GOOS auront pour objectif primordial de promouvoir et de soutenir des stratégies coordonnées aux niveaux national et régional en vue de la mise en place d'un *système mondial permanent d'observation de l'océan capable de fournir les informations essentielles nécessaires à notre développement durable, à notre sécurité, à notre bien-être et à notre prospérité.*

Les points focaux nationaux du GOOS encourageront et soutiendront à l'échelle nationale les travaux menés par le GOOS grâce à la mise en œuvre d'un Système mondial d'observation de l'océan et en faisant connaître les possibilités de participation aux activités du GOOS dans le cadre national. Il est important que les points focaux nationaux du GOOS favorisent les liens au niveau national entre les parties impliquées dans l'observation de l'océan, les acteurs gouvernementaux et les bénéficiaires des informations océanographiques, en vue de réaliser les objectifs stratégiques du GOOS. Il importera également d'encourager les liens avec les activités nationales relatives aux données, à la modélisation et à l'évaluation des océans afin de favoriser la diffusion des informations océanographiques auprès des principaux utilisateurs nationaux. En outre, il serait utile d'établir des relations avec les points focaux des organismes parrainant le GOOS – la Commission océanographique intergouvernementale (COI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Conseil international des sciences.

Il appartient aux points focaux nationaux du GOOS de veiller à ce que les lacunes et les besoins nationaux relatifs aux systèmes d'observation continue de l'océan soient portés à l'attention de l'équipe de base du GOOS¹ ; ainsi que de rendre compte au GOOS des plans nationaux, de l'état de mise en œuvre et des mesures prises en faveur des priorités internationales du GOOS.

Lorsqu'il existe un système national d'observation de l'océan, le point focal national sera en relation avec ce système ou en fera partie. Lorsqu'il existe plusieurs systèmes nationaux, le GOOS suggère que les points focaux nationaux recommandent la création d'un comité ou d'un centre national d'observation de l'océan, s'il n'en existe pas encore, afin de soutenir le large éventail potentiel d'activités et de liens.

Les points focaux nationaux plaideront en faveur des activités des systèmes nationaux d'observation continue de l'océan qui contribuent au GOOS.

¹ L'équipe de base regroupe sept composantes du GOOS : trois groupes d'experts du GOOS (Groupe « Observations océaniques pour l'étude du climat » (OOPC), Groupe « Biogéochimie » (IOCCP) et Groupe « Biologie et écosystèmes »), le Groupe de coordination des observations du GOOS, les alliances régionales (GRA), l'équipe d'experts pour les systèmes opérationnels de prévision océanique, qui bénéficient tous du soutien du Bureau du GOOS, dont le siège est à Paris. La supervision est assurée par le Comité directeur du GOOS. www.goosocean.org.

Mandat

Les responsabilités spécifiques des points focaux nationaux du GOOS sont les suivantes :

1. travailler à l'échelon national à la réalisation des objectifs stratégiques du GOOS², et favoriser la concordance des activités nationales avec de plus vastes activités internationales et régionales d'observation de l'océan, en assurant les synergies et en renforçant l'efficacité ;
2. créer un **centre national** chargé de coordonner l'observation intégrée de l'océan entre les différentes disciplines et secteurs, éventuellement en établissant un comité national du GOOS (voir annexe 1). L'établissement de relations avec les entités suivantes seraient utiles :
 - (a) les représentants des programmes ou systèmes nationaux d'observation de l'océan, dans les domaines de la haute mer, du littoral, de la physique, de la biogéochimie et de la biologie ;
 - (b) les représentants nationaux des réseaux d'observation de l'océan du GOOS ;
 - (c) les représentants nationaux des alliances régionales du GOOS (GRA), s'il y a lieu ;
 - (d) les représentants nationaux des organismes parrainant le GOOS : la COI, l'OMM, le PNUE et le Conseil international des sciences, s'ils sont désignés au niveau national ;
 - (e) les activités nationales en matière de données, de modélisation et d'évaluation des océans, notamment les représentants nationaux de l'Échange international des données océanographiques (IODE) ;
 - (f) les services gouvernementaux concernés par les questions relatives aux océans ;
 - (g) les représentants de l'industrie maritime/l'économie bleue nationale, intéressés par les services fondés sur l'observation et la prévision océaniques ;
3. plaider en faveur d'investissements nationaux dans les systèmes d'observation continue de l'océan ;
4. promouvoir des stratégies et une mise en œuvre coordonnées à l'échelle nationale et/ou régionale en faveur d'un système d'observation continue de l'océan fournissant les informations nécessaires aux utilisateurs ;
5. promouvoir les travaux du GOOS à l'échelle nationale :
 - (a) renforcer et développer les communications avec les parties prenantes nationales et régionales ;
 - (b) promouvoir les plans et les documents du GOOS le cas échéant ;
 - (c) faire connaître les possibilités de coopération avec l'équipe de base du GOOS et de participation à ses activités ;
 - (d) promouvoir les principes FAIR³ en ce qui concerne les pratiques nationales relatives aux données océanographiques, en collaboration avec les représentants nationaux de l'IODE et les structures de données nationales ;

² www.goosocan.org/2023Strategy.

³ Les principes FAIR en matière de données (faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables), publiés dans *Scientific data* en 2016, sont un ensemble de principes directeurs proposés par un groupement de scientifiques et d'organisations afin de favoriser la possibilité de réutilisation des ressources numériques.

- (e) encourager la diffusion en temps voulu de métadonnées de qualité, en respectant les meilleures pratiques ou normes internationales, à l'appui de la mise en œuvre et du suivi du système mondial d'observation de l'océan ;
- (f) rester en contact avec les comités nationaux pertinents, tels que ceux du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et de la Décennie de l'Océan⁴, s'ils sont désignés au niveau national ;

6. veiller à ce que les capacités, les lacunes et les besoins nationaux liés aux systèmes d'observation continue de l'océan soient portés à l'attention du GOOS, et coopérer avec le GOOS à l'établissement de rapports périodiques à l'intention de la COI sur les activités en cours et à venir des systèmes nationaux d'observation de l'océan qui contribuent au GOOS, en s'appuyant sur les éventuels dispositifs existants ;

7. participer aux réunions organisées par le GOOS à l'intention des points focaux nationaux.

Soutien du GOOS aux points focaux nationaux

Pour aider les points focaux nationaux du GOOS à mener à bien leur travail, le GOOS :

- promeut et souligne l'importance du rôle des points focaux nationaux par le biais d'activités de communication et de plaidoyer ;
- crée un Forum d'échange avec le GOOS et d'autres points focaux nationaux ;
- promeut les activités et les programmes pertinents de renforcement des capacités du GOOS auprès des points focaux nationaux ;
- assure la visibilité des contributions nationales au GOOS et travaille à l'établissement de rapports périodiques à l'intention de la COI sur la situation et les plans des systèmes nationaux d'observation de l'océan ;
- communique régulièrement avec les points focaux nationaux et fournit des matériels à l'appui de leur travail ;
- rend compte chaque année aux points focaux nationaux de l'état du système mondial d'observation de l'océan ;
- s'appuie sur les observations recueillies concernant les lacunes et les besoins nationaux pour élaborer une synthèse permettant de définir l'action à mener.

Bénéfices découlant de l'action des points focaux nationaux du GOOS

Les bénéfices découlant de l'action des points focaux nationaux, qui soutiennent l'observation continue de l'océan pour répondre aux besoins nationaux et à l'appui du système mondial d'observation de l'océan, sont décrits ci-après :

Aux États membres :

- Un cadre permettant de renforcer la communication et la planification au service d'un système national d'observation de l'océan adapté aux besoins, intégré et permanent ;
- Davantage de possibilités d'harmoniser les activités nationales à l'échelle nationale, régionale et mondiale, en abaissant les coûts et en améliorant l'efficacité ainsi que l'efficacité globale du système mondial, au profit de tous les pays ;

⁴ Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

- La visibilité de la contribution nationale à l'observation de l'océan est assurée dans un contexte mondial, en faisant rapport au GOOS ou en diffusant des informations sur les principales actions pour faire connaître le travail réalisé à l'échelle nationale ;
- Un canal désigné pour communiquer avec le GOOS en ce qui concerne les besoins nationaux.

Au GOOS :

- Des porte-parole désignés sur le plan national pour démontrer l'intérêt économique et socioéconomique des observations océaniques continues et soutenir les mécanismes de financement à long terme au niveau national ;
- Le renforcement des systèmes nationaux et mondiaux d'observation de l'océan grâce à l'apprentissage et aux échanges avec les autres points focaux nationaux du GOOS ;
- Le renforcement et la rationalisation de l'observation mondiale de l'océan en harmonisant les priorités à l'échelon national entre le GOOS, la COI, l'OMM et d'autres organismes ;
- Communication avec le GOOS en ce qui concerne les besoins nationaux, à l'appui d'un système d'observation de l'océan adapté aux besoins et réactif ;
- Efficacité accrue du système d'observation de l'océan et étendue de sa portée, grâce à la coopération régionale autour de projets ou de ressources communes, ce qui permet de réduire les coûts et/ou ouvre des possibilités de renforcement des capacités.

Annexe 1 : Orientations pour un centre/comité national

Il existe différentes configurations concernant l'observation océanique à l'échelle nationale ; la présente annexe vise à favoriser les discussions quant à l'approche optimale à adopter par chaque pays pour mettre en place et maintenir sa coordination nationale en matière d'observation de l'océan, conformément au GOOS.

Lorsqu'il existe un système national d'observation de l'océan, le point focal national devrait être en contact avec ce système ou en faire partie. Lorsqu'il existe plusieurs systèmes nationaux, le GOOS suggère que le point focal national devrait être à la tête du comité national d'observation de l'océan ou qu'il recommande la constitution d'un tel comité. Pour de nombreux pays, un comité de coordination est recommandé à un certain degré afin de prendre en compte du large éventail potentiel d'activités et de relations, et de les soutenir, voir l'annexe 2.

Annexe 2 : Liste des relations potentielles des points focaux nationaux

Il serait utile d'entretenir des relations avec les entités suivantes :

- (a) les représentants des programmes ou systèmes nationaux d'observation de l'océan, dans les domaines de la haute mer, du littoral, de la physique, de la biogéochimie et de la biologie ;
- (b) les représentants nationaux des réseaux d'observation de l'océan du GOOS, par exemple les points focaux nationaux du DBCP, du programme Argo, du GLOSS et de l'Équipe pour les observations de navire ;
- (c) les représentants nationaux des alliances régionales du GOOS (GRA), s'il y a lieu ;
- (d) les représentants nationaux des organismes parrainant le GOOS : COI, OMM, PNUE et Conseil international des sciences ;

- (e) les activités nationales en matière de données océanographiques, de modélisation et d'évaluation des océans, y compris les représentants nationaux de l'Échange international des données et de l'information océanographiques (IODE) ;
- (f) les comités nationaux de la Décennie de l'Océan, s'ils sont désignés ;
- (g) d'autres comités nationaux pertinents, tels que ceux du Système mondial d'observation du climat (SMOC) ;
- (h) les services gouvernementaux, les instituts de recherche et les services nationaux de prévision concernés par les questions relatives aux océans et l'utilisation des informations océanographiques ;
- (i) les représentants de l'industrie maritime/l'économie bleue nationale, intéressés par les services fondés sur l'observation et les prévisions océaniques, par exemple des associations professionnelles du secteur.

2. POINT FOCAL NATIONAL DU GOOS

FORMULAIRE DE NOMINATION

ÉTAT MEMBRE

Description des points focaux nationaux du GOOS

Les points focaux nationaux du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS) ont pour objectif primordial de promouvoir et soutenir des stratégies coordonnées aux niveaux national et régional en vue de mettre en œuvre un *système mondial permanent d'observation de l'océan capable de fournir les informations essentielles nécessaires à notre développement durable, à notre sécurité, à notre bien-être et à notre prospérité.*

Le rôle des points focaux nationaux du GOOS consiste à promouvoir et à soutenir la mise en œuvre d'un Système mondial d'observation de l'océan en valorisant les activités des systèmes nationaux d'observation continue de l'océan qui contribuent au GOOS, en entreprenant et en conduisant des activités visant à coordonner l'observation de l'océan à un niveau national, et en faisant connaître les possibilités de participation aux activités du GOOS dans le contexte national.

Il s'agira à ce titre de favoriser les liens à un niveau national entre les parties impliquées dans l'observation de l'océan, les acteurs gouvernementaux et les bénéficiaires des informations océanographiques, ainsi que les représentants des organismes parrainant le GOOS (COI, OMM, PNUE), afin de réaliser les objectifs stratégiques nationaux en matière d'observation continue de l'océan, dans le cadre de la Stratégie à l'horizon 2030 pour le GOOS⁵. Il importera également de favoriser les liens avec les activités nationales en matière de données, de modélisation/prévision et d'évaluation des océans afin de contribuer à la diffusion d'informations océanographiques auprès des principaux utilisateurs nationaux dans les domaines des alertes climatiques, météorologiques et en cas de catastrophe, ainsi que de la santé des océans.

Les points focaux nationaux du GOOS s'emploieront également à veiller à ce que les lacunes et les besoins nationaux des systèmes d'observation continue de l'océan soient portés à l'attention du GOOS⁶.

⁵ www.goosocean.org/2030Strategy.

⁶ Sept composantes du GOOS : trois groupes d'experts du GOOS (Groupe « Observations océaniques pour l'étude du climat » (OOPC), Groupe « Biogéochimie » (IOCCP) et Groupe « Biologie et écosystèmes »), le Groupe de coordination des observations du GOOS, les alliances régionales (GRA), l'équipe d'experts pour les systèmes opérationnels de prévision océanique, qui bénéficient tous du soutien du Bureau du GOOS, dont le siège est à Paris. La supervision est assurée par le Comité directeur du GOOS. www.goosocean.org.

Point focal national du Système mondial d'observation de l'océan (GOOS)

Nom :

Fonction :

Institution :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Adresse postale :

Observations complémentaires

Nomination soumise par :

Signature :

Fonction :

Service gouvernemental/Agence :

Date :

Les formulaires de nomination dûment remplis et signés devront parvenir par courriel (goos@unesco.org) au Secrétariat de la COI avant le 22 mars 2023, par l'intermédiaire de l'un des contacts officiels suivants :

1. L'organe de coordination chargé d'assurer la liaison avec la COI
2. Le Chef de la Commission nationale pour l'UNESCO
3. Le délégué permanent auprès de l'UNESCO

Note : pour toute question, veuillez vous adresser à la Cheffe par intérim de la Section des observations et services océaniques, Mme Emma Heslop (e.heslop@unesco.org), avec copie à Mme Forest Collins (f.collins@unesco.org) et M. Ramasamy Venkatesan (r.venkatesan@unesco.org).